

Régime de pensions

M. S. Victor Railton (Welland): Monsieur l'Orateur, je tiens à vous remercier de me donner l'occasion de participer au débat. Nous avons entendu un exposé très éloquent et très clair du ministre qui a expliqué les grandes lignes comme les menus détails du bill et, à mon avis, c'est une mesure magnifique. Nous avons entendu la brève et excellente présentation du député de Hillsborough (M. Macquarrie) et, finalement, l'allocution du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). A mon avis, le ministre est certainement heureux que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ait établi son calendrier pour la prochaine période de deux à cinq ans.

Nous devons tous dire quelque chose, même si c'est bien banal, pour faire suite aux orateurs précédents. J'aimerais rappeler à la Chambre que le bill tend vraiment à modifier le Régime de pensions du Canada et qu'il entre dans le cadre de la politique du gouvernement qui consiste à présenter des mesures en vue d'améliorer le sort des personnes âgées et à donner des avantages égaux à tous les membres de notre société. La loi s'applique maintenant aux femmes en général, mais comme l'ont déjà dit certains députés, nous espérons qu'elle s'appliquera éventuellement à la maîtresse de maison non payée ou, dans certains cas, à la femme au foyer non rémunérée.

Le projet de loi englobe les dispositions du bill C-190 qui s'est éteint prématurément lors de l'ajournement du Parlement l'été dernier, mais qui constituait une étape provisoire acceptable dans l'évolution du Régime de pensions du Canada. Le bill apporte aussi plus de changements d'ordre technique. Ces changements ont été discutés en détail et apportent des améliorations nécessaires, comme on s'en est rendu compte en étudiant davantage le régime, et ils empêcheront les prestataires d'être incommodés ou même traités injustement.

Avant de parler de modifications précises, j'aimerais rappeler à la Chambre que le gouvernement croit dans les conférences fédérales-provinciales—en d'autres termes, dans la communication. Ces conférences deviennent de plus en plus fréquentes et fructueuses. Elles sont vraiment nécessaires si l'on veut intégrer vraiment les régions au Parlement central. De fait, on peut espérer qu'une plus grande efficacité dans les communications contribuera à réduire à la longue l'absence de compréhension et l'hostilité de certaines parties, provinces ou régions du Canada, soient à l'égard l'une de l'autre, soient à l'égard du gouvernement fédéral. Je le dis sans esprit partisan.

● (2140)

Quoi qu'il en soit, la réunion tenue à Edmonton les 19 et 20 février a été remarquablement constructive. Les ministres de la Santé et du Bien-être désiraient qu'on continue de donner la priorité à la refonte de la sécurité sociale amorcée l'année précédente. Ils sont tous convenus qu'il fallait aider les pauvres et les déshérités, y compris les chômeurs et les ouvriers exploités. Ils ont réaffirmé le principe dont ils étaient convenus, d'aider les gens à prévoir leur retraite et leurs besoins en cas de maladie, d'accidents ou de chômage. Ils ont évidemment prévu également le soutien des revenus en cas de nécessité. Comme un revenu annuel garanti ou un programme omnibus remplaçant tous les programmes actuels ne leur a pas semblé immédiatement souhaitable, et il y a de nombreuses raisons à cela, ils ont chargé leurs collaborateurs de poursuivre les discussions. alors qu'eux-mêmes se sont attachés à la question pratique du Régime de pensions du Canada et du Québec.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Une des questions prioritaires fut le traitement égal des cotisants hommes et femmes, et l'autre, la façon dont une ménagère ou une maîtresse de maison pourrait cotiser à ces régimes. Ce bill est, en fait, fondé sur les modifications estimées nécessaires pendant la réunion d'Edmonton. Ainsi, il existe déjà un consensus national sur ses dispositions.

On a exprimé aujourd'hui certaines inquiétudes sur nos capacités de financement de ces régimes. Alors qu'il parlait un jour à la Chambre sur ce bill, le député de Dauphin (M. Ritchie) qui a tout mon respect, s'inquiétait de ce que les prestations de la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada pourraient avoir tendance à réduire l'épargne. C'est faux. Il a été démontré que, l'année dernière, l'épargne par habitant fut plus élevée que jamais dans notre histoire.

Certains députés s'inquiètent aussi de l'éventualité où ce bill ajouterait aux pressions inflationnistes. L'inflation est parmi nous et nous devons l'accepter. Nous devons admettre qu'il est impossible au Canada de prendre position isolément. La seule position qu'il nous faut prendre, c'est d'admettre que le Canada est parmi les pays les mieux placés du monde, qu'il peut se permettre ces régimes et qu'il doit les adopter. Je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) au sujet de l'égalité. Il n'y a aucune égalité quand certains peuvent à peine survivre alors que d'autres sont immensément riches. Une certaine redistribution des revenus est nécessaire et le Régime de pensions du Canada y contribue.

Pour mettre du baume dans le cœur des députés, permettez-moi de citer un numéro récent du *Wall Street Journal*. Nous devrions tous le lire. Il prédit que le Canada, malgré l'inflation, sera vraisemblablement le chef de file de tous les pays industrialisés. Nous sommes presque arrivés à ce stage aujourd'hui. Nous y serons parvenus dans 30 ans. Je suis persuadé que les programmes que nous pourrions mettre de l'avant pour faire la péréquation des revenus, notamment en ce qui concerne les personnes âgées, et pour rendre plus équitable la condition de la femme dans notre société ne seront pas au-dessus de nos moyens.

La condition de la femme en général, son acceptation au sein de la population active et la nécessité de lui donner un traitement égal en matière de pensions et de droits juridiques, voilà des questions qui ont retenu toute l'attention du grand public. Les femmes séparées ou divorcées et les enfants de mariages ratés, voilà des situations qu'il faut toutes prévoir dans notre système judiciaire. Ce bill, pour autant qu'il nous soit possible de nous orienter dans cette direction, affronte ces problèmes. Il est évident que le Parlement se doit de constamment reconsidérer les lois à mesure que la société évolue.

A mesure que nous nous rendons compte des nouvelles attitudes adoptées au sujet de la situation de la femme dans la société et au foyer, nous devons adapter nos régimes de pensions en conséquence. Nous contestons maintenant tout traitement différent accordé aux femmes à titre de cotisantes et d'allocataires du Régime de pensions du Canada. En outre, nous nous demandons pourquoi les ménagères ne peuvent y participer. La première question est maintenant résolue dans le bill C-19; la deuxième continuera à être étudiée, car sa mise en application est difficile et complexe. Ces choses doivent être débattues par le public et le gouvernement.

A l'origine, le Régime de pensions du Canada était censé faire partie du programme de maintien du revenu et devait comporter la participation des secteurs public et privé. Au début, la plupart des gens croyaient que le programme de